

L'entretien de la chaudière est-il obligatoire?

Notre réponse

Oui.

Si vous êtes locataire, l'entretien de la chaudière fait partie de votre **obligation générale d'entretien du logement**.

Cela signifie donc que si la chaudière tombe en panne suite à manque d'entretien de votre faute, vous devrez payer la réparation de la chaudière.

Pour plus d'informations, voyez notre fiche "Qui doit payer la réparation de la chaudière?".

Références légales

- Articles 8, 14 1°, 15 et 16 du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation
- Répartition des réparations, travaux et entretiens à charge du bailleur ou incombant au preneur (tableau non exhaustif)

Documents type

Date de mise à jour: Mardi 15/02/22